

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MARS 2023**

**Délibération n°2023.03.033**

**Budget Primitif 2023 - Gestion de la dette**

**LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

**Secrétaire de Séance:** Serge DAVID

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **56**

Nombre de pouvoirs: **16**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER, DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Pascal MONIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Excusé(s):**

Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Affichage : 28/03/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.03.033**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

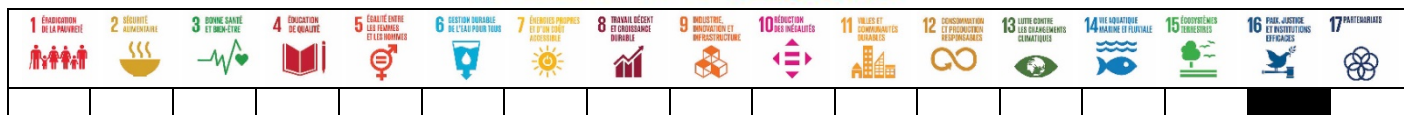
**BUDGET PRIMITIF 2023 - GESTION DE LA DETTE**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Enjeux : [90301 -9) OPTIMISER LA GESTION DE LA DETTE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

**BUDGET PRIMITIF 2023 - GESTION DE LA DETTE**

Le budget primitif est l'occasion de faire un point sur le niveau d'endettement de GrandAngoulême, sur les perspectives pluriannuelles en matière d'évolution de la dette, de donner des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que sur le profil d'encours visé par la collectivité. Ce rapport permet également de faire un compte-rendu de la délégation octroyée par le Conseil communautaire au Président et de proposer de renouveler cette délégation.

Enfin, le présent rapport est basé sur la seule dette propre de GrandAngoulême et ne porte donc pas sur la dette garantie.

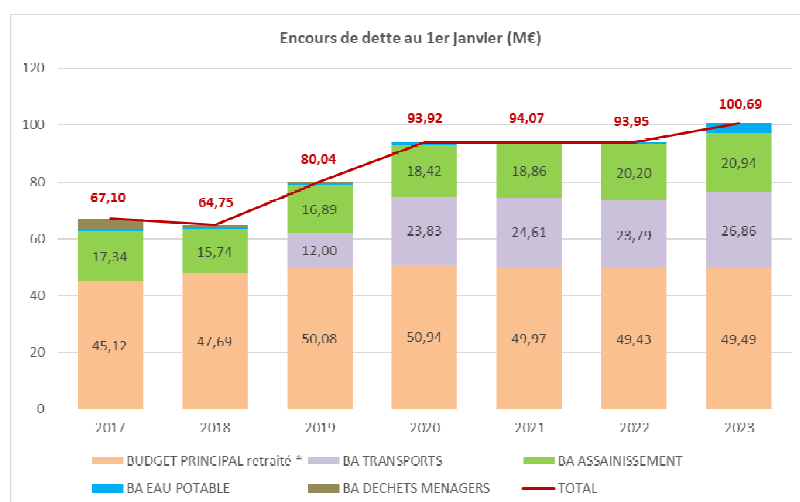
**A. Evolution de la dette de 2017 à 2023**

Hors partenariat public privé (PPP du stade d'athlétisme), l'encours de dette global de GrandAngoulême s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 100,69 M€, soit une augmentation de 33,60 M€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de 6,75 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'encours de dette augmente ainsi en moyenne de 7 % par an sur la période, soit 5,60 M€.

Encours au 1er janvier (M€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	%	EMA 17→23
BUDGET PRINCIPAL retraité *	(45,12)	(47,69)	(50,08)	(50,94)	(49,97)	(49,43)	49,49	49%	1,6%
BUDGET PRINCIPAL *	38,34	42,33	46,13	48,20	48,19	48,20	(48,67)	48%	4,1%
BA GEST IMMO - AMGT ZONES	6,77	5,36	3,95	2,74	1,78	1,22	(0,82)	1%	-29,7%
BA TRANSPORTS			12,00	23,83	24,61	23,79	26,86	27%	22,3%
BA ASSAINISSEMENT	17,34	15,74	16,89	18,42	18,86	20,20	20,94	21%	3,2%
BA EAU POTABLE	0,72	0,62	0,78	0,74	0,63	0,52	3,42	3%	29,7%
BA DECHETS MENAGERS	3,93	0,70	0,28						
<b>TOTAL</b>	<b>67,10</b>	<b>64,75</b>	<b>80,04</b>	<b>93,92</b>	<b>94,07</b>	<b>93,95</b>	<b>100,69</b>	<b>100%</b>	<b>7,0%</b>
Evol.		-3,5%	23,6%	17,3%	0,2%	-0,1%	7,2%		
Ecart		-2,34	15,29	13,88	0,15	-0,13	6,75		

\* Hors PPP Stade

A compter de 2023, la part du BA GEST IMMO - AMGT ZONES consacré à la gestion immobilière intègre le budget principal, et notamment la dette.



La variation de l'encours entre 2022 et 2023 résulte du remboursement ordinaire des échéances d'emprunts pour un montant de 6,55 M€ en capital et des réalisations d'emprunts nouveaux pour 13,3 M€. Le tableau ci-dessous indique les évolutions de l'encours par budget :

K€	Encours 1er janvier 2022	Remboursement Capital	Nouveaux Emprunts	Encours 1er janvier 2023	Var. Encours
BUDGET PRINCIPAL retraité *	(49 426)	-(3 739)	(3 800)	49 486	61
BUDGET PRINCIPAL *	48 202	-3 336	3 800	(48 666)	(464)
BA GEST IMMO - AMGT ZONES	1 223	-403	0	(820)	(403)
BA TRANSPORTS	23 792	-937	4 000	26 855	3 063
BA ASSAINISSEMENT	20 204	-1 767	2 500	20 937	733
BA EAU POTABLE	525	-109	3 000	3 415	2 891
<b>TOTAL</b>	<b>93 946</b>	<b>-6 553</b>	<b>13 300</b>	<b>100 693</b>	<b>6 747</b>
		<b>6 747</b>			

\* Hors PPP Stade

A compter de 2023, la part du BA GEST IMMO - AMGT ZONES consacré à la gestion immobilière intègre le budget principal, et notamment la dette.

**Les emprunts nouveaux réalisés en 2022 concernent les budgets suivants :**

Budget Principal : 3,8 M€

- Emprunt de 3 M€ réalisé auprès de la BANQUE POSTALE, amortissable sur une durée de 20 ans à taux fixe de 2,65%
- Emprunt de 0,8 M€ réalisé auprès de la banque Société Générale, amortissable sur une durée de 20 ans à taux variable Euribor 3 mois + 0,24% (flooré à 0,00%) pour sa phase de consolidation.

Budget annexe Transports : 4 M€

- Emprunt de 4 M€ réalisé auprès de la Caisse des Dépôts, amortissable sur une durée de 40 ans au taux du Livret A + 0,75%, pour le financement des travaux du BHNS.

Budget annexe Assainissement : 2,5 M€

- Emprunt de 2,5 M€ réalisé auprès de la banque Société Générale, amortissable sur une durée de 20 ans à taux variable Euribor 3 mois + 0,32% (structure floorée à 2,00%).

Budget annexe Eau Potable : 3 M€

- Aqua-prêt de 3 M€ réalisé auprès de la Banque des Territoires, amortissable sur une durée de 50 ans au taux du Livret A + 0,60%, pour le financement de l'usine du Pontil

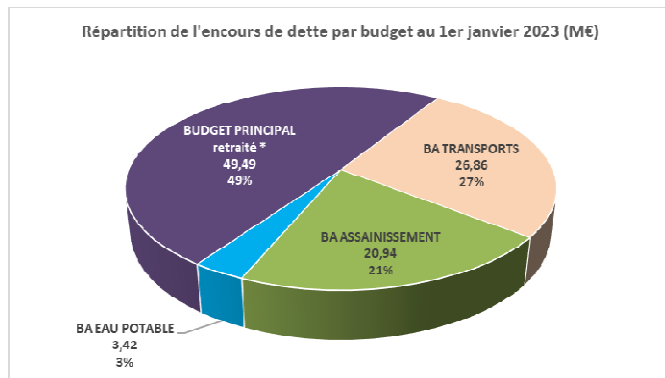
Par ailleurs, l'agglomération peut mobiliser une avance remboursable de 2,8 M€ en provenance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le financement de l'usine du Pontil, avance qui ne figure pas encore dans l'encours de dette au 1er janvier 2022. Au budget primitif 2023, il est prévu de mobiliser cette avance à hauteur de 1,5 M€.

Enfin, on rappelle les échéances du partenariat public privé (PPP du stade d'athlétisme), dont les échéances courent jusqu'en 2034 :

Exercices	CRD	Capital	Intérêts
2014	5 017 636	966 326	44 247
2015	4 051 310	180 568	167 012
2016	3 870 741	177 057	170 524
2017	3 693 685	175 103	172 477
2018	3 518 582	174 503	173 078
2019	3 344 079	175 104	172 476
2020	3 168 975	176 769	170 812
2021	2 992 206	179 416	168 164
2022	2 812 790	182 944	164 636
2023	2 629 846	187 280	160 300
2024	2 442 566	192 359	155 222
2025	2 250 207	198 144	149 436
2026	2 052 063	204 591	142 989
2027	1 847 472	211 670	135 910
2028	1 635 802	219 355	128 226
2029	1 416 447	227 636	119 945
2030	1 188 811	236 499	111 081
2031	952 312	245 940	101 641
2032	706 372	255 954	91 626
2033	450 418	266 548	81 032
2034	183 869	183 869	47 575
TOTAL		5 017 636	2 828 410

## B. Analyse de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023

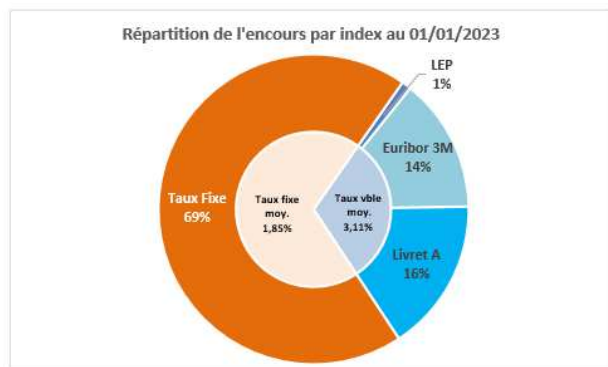
L'encours global de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à un peu plus de 100 M€. Le budget Principal concentre près de la moitié de cet encours. Le budget transports représente plus du quart de l'encours global, le budget assainissement un cinquième et le budget eau potable 3%.



\* Budget Principal retraité : hors PPP et intégrant la dette auparavant inscrite au BA Gestion Immobilière – Aménagement de Zones

L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 88 contrats de prêts dont la totalité est classifié 1A selon la charte Gissler.

Le taux moyen de la dette s'établit à 2,25 % en 2023 contre 1,60 % en 2022. Ce taux est de 1,85 % sur les emprunts à taux fixe qui représentent près de 70 % de l'encours et de 3,11 % sur les emprunts à taux révisables.



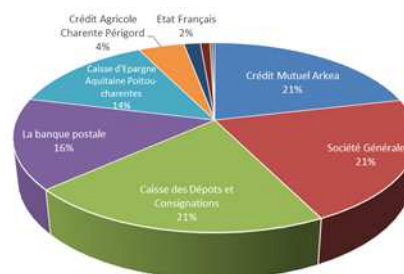
L'encours est réparti à 69 % sur des taux fixes et à 31 % sur des taux variables, dont 16 % sur Livret A et 14 % sur Euribor 3M.

L'indexation Livret A relève exclusivement des prêts de la Banque des Territoires, dont le prêteur est la Caisse des dépôts et consignations avec comme ressource exclusive est le Livret A. Le recours à ces prêts se justifie sur le financement d'emprunts à long et très long

terme, la Banque des territoires étant la seule banque proposant des prêts sur des durées supérieures à 25 ans.

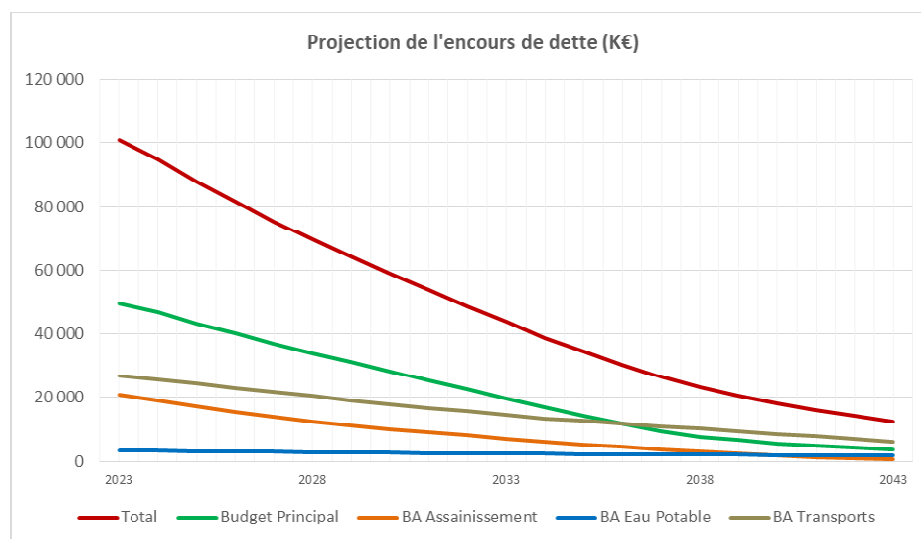
L'encours de GrandAngoulême se répartit entre 5 différents prêteurs, de façon relativement équilibrée. La répartition de l'encours par prêteur au 1er janvier 2023 est la suivante :

Banques	Encours	Nombre de produits	Poids
Crédit Mutuel Arkea	21 546 432	7	21,4%
Société Générale	21 363 333	7	21,2%
Caisse des Dépôts et Consignations	20 890 833	8	20,7%
La banque postale	15 533 333	4	15,4%
Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charentes	13 945 004	13	13,8%
Crédit Agricole Charente-Périgord	4 440 677	13	4,4%
Etat Français	1 600 000	1	1,6%
Sociétés Financières Locales	818 458	4	0,8%
Agence de l'Eau Adour Garonne	236 112	2	0,2%
Crédit Mutuel Sud-Ouest	224 008	3	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>100 693 192</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>



Cette répartition diversifiée protège les intérêts de la collectivité et démontre la confiance des investisseurs dans l'accompagnement de GrandAngoulême et dans le financement de ses réalisations. On notera la progression dans l'encours des banques Arkea, Société générale, La Banque Postale et de la Caisse des dépôts et consignations au travers de la Banque des territoires, cette dernière intervenant dans le financement d'équipements structurants majeurs sur des durées relativement longues (BHNS, usine du Pontil).

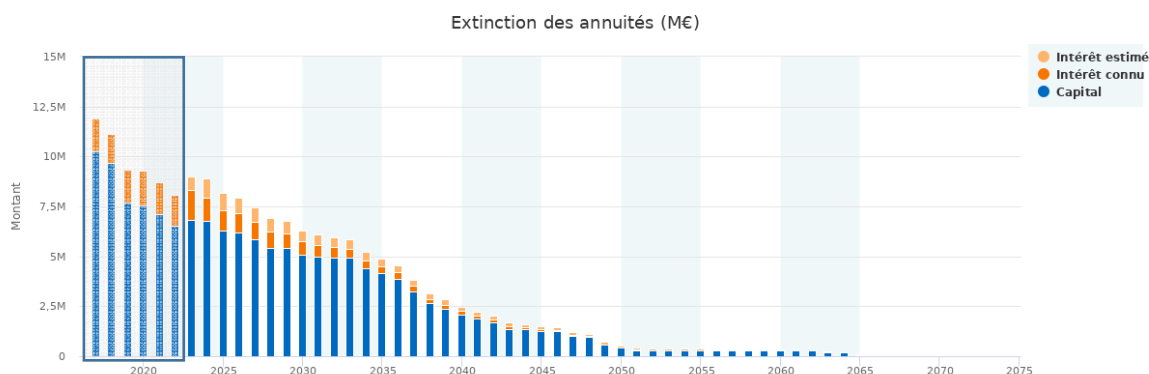
Le profil d'amortissement de la dette de GrandAngoulême est essentiellement trimestriel à capital constant. L'évolution de l'encours global sur les vingt prochaines années est présentée dans le graphique suivant :



Années	Capital restant dû					Rbt Capital
	Budget Principal	BA Assainissement	BA Eau Potable	BA Transports	Total	
2023	49 486	20 937	3 415	26 855	100 693	-
2024	46 758	19 045	3 305	25 575	94 683	-6 010
2025	43 310	17 164	3 149	24 270	87 893	-6 790
2026	40 133	15 461	3 066	22 964	81 625	-6 268
2027	37 037	13 756	2 982	21 659	75 433	-6 191
2028	34 061	12 266	2 896	20 354	69 577	-5 856
2029	31 138	11 151	2 811	19 049	64 148	-5 429
2030	28 211	10 071	2 724	17 743	58 750	-5 398
2031	25 305	9 070	2 636	16 667	53 678	-5 072
2032	22 466	8 095	2 548	15 590	48 699	-4 979
2033	19 626	7 162	2 483	14 513	43 785	-4 914
2034	16 784	6 232	2 419	13 437	38 872	-4 913
2035	14 190	5 300	2 355	12 627	34 472	-4 400
2036	11 692	4 512	2 295	11 817	30 316	-4 156
2037	9 442	3 746	2 235	11 007	26 430	-3 885
2038	7 756	3 045	2 175	10 197	23 173	-3 258
2039	6 569	2 456	2 115	9 387	20 527	-2 646
2040	5 582	1 939	2 055	8 577	18 153	-2 373
2041	4 896	1 420	1 995	7 767	16 078	-2 076
2042	4 259	1 055	1 935	6 957	14 206	-1 872

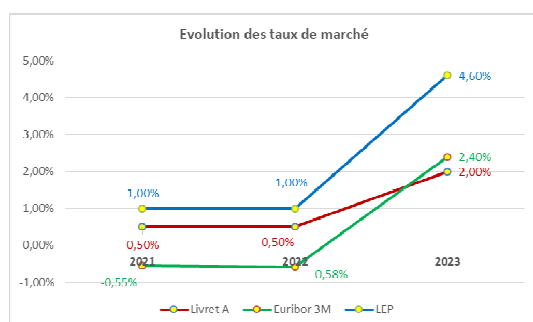
La réduction de l'encours, correspondant au remboursement du capital de la dette, est de l'ordre de 6 M€ par an en début de période et de 2 M€ au bout de vingt ans.

**L'évolution prévisionnelle de l'annuité globale de la dette de GrandAngoulême est la suivante :**



L'évolution de l'annuité de la dette fait apparaître une nette diminution de l'encours entre 2018 et 2019, liée à la fin de certains emprunts (budget annexe Gestion immobilière) ou encore à des remboursements par anticipation intervenus en 2018. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie jusqu'en 2022.

En revanche, l'annuité 2023 présente une hausse significative de l'ordre de 900 K€, conséquence des emprunts réalisés en 2022 et de la hausse des taux.



A noter que ces prévisions d'évolution, tant de l'encours que de l'annuité, n'intègrent pas les éventuels nouveaux prêts auxquels la collectivité devra recourir pour le financement de son programme de travaux. Ainsi, le graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements 2023.

Il conviendra donc d'être vigilant quant à l'évolution de l'encours et du profil de remboursement dans le cadre de la souscription de nouveaux emprunts et de les intégrer aux prospectives pluriannuelles réalisées sur les différents budgets, qui permettent de mesurer les impacts financiers des évolutions de dépenses et de recettes.

### C. Impact budgétaire de la dette 2023

L'annuité prévisionnelle de la dette par budget est la suivante :

Budgets	2022			Encours au 1er janvier 2023	Propositions d'inscriptions BP 2023				Ligne de Trésorerie
	Remboursement du capital	Intérêts	Annuité		Remboursement du capital	Intérêts	Annuité	ICNE	
Budget Principal	3 739 126	741 852	4 480 978	49 486 385	3 725 000	1 160 000	4 885 000	50 000	5 000
BA Transports	936 667	362 106	1 298 773	26 855 000	1 285 000	535 000	1 820 000	40 000	
BA Assainissement	1 767 447	410 284	2 177 731	20 936 631	1 900 000	610 000	2 510 000	10 000	5 000
BA Eau Potable	109 474	17 729	127 203	3 415 176	154 300	115 000	269 300	3 000	
<b>Total</b>	<b>6 552 714</b>	<b>1 531 971</b>	<b>8 084 685</b>	<b>100 693 192</b>	<b>7 064 300</b>	<b>2 420 000</b>	<b>9 484 300</b>	<b>103 000</b>	<b>10 000</b>

Hors nouveaux emprunts, le remboursement en capital s'élèvera à 7,06 M€ et les intérêts sont estimés à 2,42 M€. Cette prévision intègre notamment le démarrage du remboursement de l'avance de l'Etat de 1,6 M€ au budget transports mis en œuvre en 2021 suite à la crise sanitaire du covid-19 et dont les conditions de remboursement sont désormais réunies. Par mesure de prudence, il conviendra de prévoir également les crédits correspondant à une éventuelle hausse des taux d'intérêt en 2023 qui pourrait affecter les emprunts à taux variables ou révisables ainsi que les crédits correspondant aux divers frais qui peuvent accompagner la souscription d'emprunts nouveaux, telles que les commissions d'engagement.



Des crédits sont également à prévoir au titre des intérêts courus non échus (ICNE) pour 103 K€. A noter que ces derniers sont significatifs pour 2023 compte tenu de l'effet combiné d'une augmentation de l'encours et de taux d'intérêt orientés à la hausse.

Il conviendra par ailleurs de prévoir des crédits pour l'utilisation de la ligne de trésorerie.

#### **D. Evolution de la dette en 2023.**

L'estimation du besoin d'emprunt de 2023 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, GrandAngoulême devrait s'endetter en 2023 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu et comporte la fin d'un certain nombre d'opérations initiées il y a plusieurs années. A l'avenir, les recherches de financements devront également être d'avantage ciblées sur des opérations, au vu des offres de prêt intégrant désormais des préoccupations en matière de transition écologique et énergétique, de changement climatique et de responsabilité sociétale des entreprises.

L'évolution de l'endettement dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, épargne dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

Il vous est proposé de tendre vers un profil de dette privilégiant des emprunts sans risque (1A sur l'échelle de la charte Gissler), dont la durée sera en lien avec les caractéristiques d'amortissement des immobilisations financées, en conservant une part prépondérante de taux fixe permettant de combiner la sécurité des taux fixes avec la flexibilité offertes par les taux variables.

Par ailleurs, les activités représentatives de SPIC font l'objet de comptes de dépôt de fonds séparés de celui du budget principal. Aussi, afin de pouvoir faire face dans le courant de l'année à des besoins ponctuels de trésorerie et afin de ne pas recourir trop tôt dans l'année aux tombées d'emprunt nécessaires à l'équilibre des budgets, il sera nécessaire de pouvoir continuer à bénéficier d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 3 M€, susceptible d'être appelée sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême.

C'est sur la base des éléments du présent rapport que, je vous propose de renouveler pour l'année 2023 la délégation au Président de GrandAngoulême, conformément au 3° de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** des éléments d'information du présent rapport sur la gestion de la dette de GrandAngoulême présentés ci-dessus ;

**DE VALIDER** les orientations du profil de dette pour les emprunts à souscrire en 2023 ;

**D'AUTORISER** la souscription et la signature des prêts dans la limite des montants prévus au Budget 2023 ;

**D'AUTORISER** la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant maximum de 3 M€, susceptible d'être appelée sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême ;

**D'INSCRIRE** au budget primitif 2023 les montants nécessaires au remboursement des intérêts de cette ligne de trésorerie ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne habilitée à procéder, sous les conditions précitées, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets de l'année 2023.

<b>Pour : 68</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 4</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

#### **ANNEXE : Synthèse par budget**

- Budget Principal
- Budget Annexe Gestion Immobilière – Aménagement de Zones
- Budget Annexe Transports en Commun
- Budget Annexe Assainissement
- Budget Annexe Eau Potable